

**PROCES-VERBAL DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRETONVILLERS**

**Séance du 25 Juin 2020 à 19 Heures 15**

L'an deux mille vingt, le 25 juin 2020 à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BRETONVILLERS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu des séances sous la présidence de M. Patrice PRETTE, Maire

**Présents** : Mmes Claire AMANN, Monique BELOT, Sandra GIROD, Mrs Henri BIZE, Baptiste GRANDMOUGIN, Dominique HUOT-MARCHAND, Jean-François LEGRAND, Yoan MASSENOT, Maxime MENIGOZ, Bernard VERDOT-BOURDON

**Absent(s) excusé(s)** :

**Absent**: M.

**Secrétaire de séance** : Mme Sandra GIROD

**Ordre du Jour de la séance**

1. Procès-verbal de la séance du 28 mai 2020
2. Affectation Résultat Budget Général
3. Affectation Résultat Budget Forêt
4. Vote Budget Primitif 2020
5. Vote taux d'imposition 2020
6. Acquisition parcelle boisée
7. Délégation du conseil au maire
8. Admission en non-valeur
9. Créances éteintes
10. Renouvellement commission communale des impôts directs
11. Désignation délégués CNAS
12. Certification gestion durable forêt communale
13. Travaux Raccordement réseau assainissement
14. Embellissement village
15. Questions diverses

**1. Procès verbal de la séance du 28 mai 2020**

Il est adopté sans observation.

**2. Affectation Résultat Budget Général – 2020-06-25-01**

Après avoir entendu le compte administratif 2019,  
Considérant les opérations régulières,

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

**CONSTATANT** que le compte administratif du Budget Général fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de : **114 244.52€**
- Un déficit d'investissement de : **2 193.46 €**

➤ Solde des restes à réaliser de : - **25 605.14 €**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Excédent fonctionnement capitalisé (1068) : **27 798.60 €**
- Excédent fonctionnement à reprendre au BP 2020 : **86 445.92€**

*Voté par 11 voix pour*

### **03.Affectation Résultat Forêt – 2020-06-25-02**

Après avoir entendu le compte administratif 2019,  
Considérant les opérations régulières,

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

**CONSTATANT** que le compte administratif du Budget Général fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de : **26 634.73€**
- Un déficit d'investissement de : **1 543.00 €**
- Solde des restes à réaliser de : - **9 338.00 €**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Excédent fonctionnement capitalisé (1068) : **10 881.00 €**
- Excédent fonctionnement à reprendre au BP 2020 : **15 753.73€**

*Voté par 11 voix pour*

### **04. Vote Budget Primitif 2020 – 2020-06-25-03**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif général de l'année 2020 ainsi que les budgets annexes : Bois- Lotissement Le Saucet – Lotissement Champ du Frêne – Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré,

- APPROUVE par 11 voix pour le budget primitif général et les budgets annexes de l'année 2020.

### **05. Vote Taux Imposition Taxes Directes Locales - 2020-06-25-04**

Parallèlement au vote du budget primitif 2020 du budget principal,  
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, 2 contre, 0 abstention

Fixe les taux d'imposition 2020 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) 4.47 %
- Taxe foncière (non bâti) 12.00 %

### **06. Acquisition parcelle boisée – 2020-06-25-05**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du courrier émanant d'un notaire concernant la vente d'une parcelle boisée appartenant à Mme GLORIOD, cadastrée A 356 – Seignes du Crêt d'une superficie de 12 a 70. Cette parcelle serait vendue moyennant le prix de DEUX CENTS EUROS auquel il convient d'ajouter les frais d'acquisition soit DEUX CENTS CINQUANTE EUROS.

Conformément aux dispositions de l'article L.331-22 du Code Forestier, la Commune peut éventuellement exercer son droit de préemption prévu dans cet article.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de bien vouloir se prononcer.

L'exposé du Maire entendu et après délibération, le conseil municipal par 6 voix pour et 5 contre

Décide d'exercer son droit de préemption et par conséquent souhaite acquérir cette parcelle aux conditions ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette vente et notamment l'acte notarié.

#### **07. Délégation du Conseil au Maire – 2020-06-25-06**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales  
Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10 voix pour :

**Article 1** : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

1. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
2. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
3. L'autorisation au nom de la commune du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**Article 2** : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

**Article 3** : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Voté par 11 voix pour*

#### **08. Admission en non-valeur – 2020-06-25-07**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction comptable M49, M14

**Vu** les demandes d'admission en non-valeur présentée par Monsieur le Trésorier,

**Concernant** des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont il n'a pu réaliser le recouvrement,

**Considérant** que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à 122.80€ sur le budget Assainissement

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**REFUSE** l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 122.80€

**DEMANDE** à Monsieur le Trésorier de bien vouloir continuer les poursuites

*Voté par 11 voix pour*

## **09. Créances Eteintes – 2020-06-25-08**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction comptable M49, M14

**Vu** les demandes d'admission en non-valeur présentée par Monsieur le Trésorier,

**Concernant** des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont il n'a pu réaliser le recouvrement et qui ont fait l'objet d'un jugement du tribunal suite à un surendettement

**Considérant** que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à 65.59€ sur le budget Assainissement et 105.00€ sur le budget Bois

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**ACCEPTE** d'effacer la dette pour un montant total de 170.59€

**DIT** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget au compte 642

**AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants

*Voté par 11 voix pour*

## **10. Renouvellement commission communale des impôts directs – 2020-06-05-09**

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée par le maire ou l'adjoint délégué, président et 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CCID sont les suivantes : notamment, :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 25 ans minimum ;
- jouir de ses droits civils ;
- être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe foncière, Taxe d'habitation, Taxe professionnelle).

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants.

Après avoir décidé, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, 12 titulaires et 12 suppléants pour constituer la liste jointe en annexe.

*Voté par 11 voix pour*

### **11. Désignation Délégués CNAS – 2020-06-25-10**

En application de l'article 6 des statuts du Comité National d'Action Sociale et en accord avec l'organisation paritaire qui fonde sa mission originelle, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus.

Le conseil Municipal, après délibération, désigne Mme BELOT Monique, déléguée des élus

*Voté par 11 voix pour*

### **12. Certification gestion durable de la forêt communale :**

Après lecture par M. Le Maire, le conseil refuse cette certification par 8 contre, 1 abstention et 2 pour.

### **13. Travaux raccordement réseau assainissement :**

Demande de raccordement de M. DUFFNER, M. VUILLIER-DEVILLERS et M. ORNY. Des devis vont être demandés et étudiés pour Mrs DUFFNER et VUILLIER-DEVILLERS car ils sont éligibles. Le conseil prendra une décision par la suite. M. ORNY n'étant pas éligible aucune suite ne sera donnée.

### **14. Embellissement village :**

Démolir la fontaine de la Joux et reconstruire le mur. Replacer une auge à la Joux et l'autre au Saucet vers chez Cucherousset. Démolition du petit bâtiment en dessous de chez Cucherousset et mettre une table. Nettoyer les pierres et pavés des fontaines. Une journée chantier sera proposés aux habitants et un repas sera offert aux participants. Le 5 septembre a été retenu.

Réfection du terrain de boules. Le conseil accepte de commander du sable pour 257.00€

### **15. Questions diverses**

- Chemins : le devis de l'entreprise COLLY s'élevant à plus de 50 000.00€ un devis va être demandé à M. CHATELAIN
- Foot : la Commune de Belfort offre des poteaux d'éclairage qui seront réinstallés par les footballeurs. Des subventions seront accordées pour le changement des projecteurs. Seul le transport sera à la charge de la commune.
- Les 3 permis de construire en cours : Céline MENIGOZ, Pascal ABBUEHL, Jackie FERTILLET ont été acceptés.
- La commission d'aide sociale doit être créée : 4 personnes extérieures doivent en faire partie. Sandra GIROD, Monique BELOT, Henri BIZE
- Proposition de mettre à disposition une salle pour les personnes qui souhaitent se rencontrer. Le conseil propose la cuisine de la mairie.

L'ordre du jour épuisé la séance est levée à 21 heures 58.

## **RECAPITULATIF DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE**

2020-06-25-01	Affectation Résultat Budget Général
2020-06-25-02	Affectation Résultat Budget Forêt

2020-06-25-03	Vote Budget Primitif 2020
2020-06-25-04	Vote taux d'imposition 2020
2020-06-25-05	Acquisition parcelle boisée
2020-06-25-06	Délégation du conseil au maire
2020-06-25-07	Admission en non-valeur
2020-06-25-08	Créances éteintes
2020-06-25-09	Renouvellement commission communale des impôts directs
2020-06-25-10	Désignation délégués CNAS

PRETRE Patrice	
BIZE Henri	
BELOT Monique	
MENIGOZ Maxime	
HUOT-MARCHAND Dominique	
MASSENOT Yoan	
AMANN Claire	
LEGRAND Jean-François	
VERDOT-BOURDON Bernard	
GRANDMOUGIN Baptiste	
GIROD Sandra	